



ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

MAIRIE DE PIERRY (Marne)

51530 PIERRY

Tél. 03 26 54 03 15

Fax : 03 26 59 77 81

E-mail : maire-pierry@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 Avril 2014

À 18 h 30

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 09 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le quatorze avril, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric PLASSON, Monsieur Gérard TRIBOY, Madame Nathalie JARZYNSKI, Monsieur Claude AVART, Madame Catherine DELANNOY, Madame Françoise SOL, Madame Nicole TRUSSART, Monsieur Jean-Marie BUFFET, Monsieur Laurent DESMETTRE, Monsieur Claude MANDOIS, Monsieur Nicolas POTHELET et Madame Charleine PFIRSCH.

Absents ayant donné procuration : Madame Francine LEBERT à Monsieur Claude AVART.

Absents excusés : Madame Lina VOLLEREAUX.

Absents : Monsieur Richard SELEQUE.

Madame Charleine PFIRSCH est désignée secrétaire de séance.

Délib. N° 2014-04/01

Vote et fixation du taux d'imposition des quatre taxes – Année 2014

Le Conseil Municipal, après proposition du Maire, par 13 voix pour,

- **DECIDE** de fixer les taux des taxes suivantes en 2014 qui sont à porter sur l'état 1259 comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 17,35 %
 - o Foncier bâti : 16,92 %
 - o Foncier non bâti : 17,76 %
 - **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) comme suit : 12,87 %
-

Délib. N° 2014-04/02

Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la SAEM DISTRANSPO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-7,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration de la SAEM DISTRANSPO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour,

- **DESIGNE** :
 - o Monsieur TRIBOY Gérard en qualité de représentant au Conseil d'Administration de la SAEM DISTRANSPO.
-

Délib. N° 2014-04/03

Election d'un "Correspondant sécurité routière"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-7,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un "correspondant sécurité routière" dont le rôle essentiel sera de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour,

- DESIGNNE :

- Monsieur AVART Claude en qualité de "correspondant sécurité routière".
-

Délib. N° 2014-04/04

Formation de la commission communale des fêtes, des cérémonies et des sports

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi de des fêtes, cérémonies et des sports,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour,

- DECIDE :

- de former la commission communale des fêtes, des cérémonies et des sports,
- de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

- Président : Monsieur PLASSON Eric

- Responsable : Monsieur DELANNOY Catherine

- Monsieur POTHELET Nicolas

- Madame TRUSSART Nicole

Délib. N° 2014-03/08

Formation de la commission communale des bâtiments

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi des bâtiments,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour

DECIDE :

- de former la commission communale des bâtiments,
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres,
- de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

- Président : Monsieur PLASSON Eric

- Responsable : Monsieur TRIBOY Gérard

- Monsieur POTHELET Nicolas

- Monsieur AVART Claude

- Monsieur BUFFET Jean-Marie

Délib. N° 2014-04/05

Formation de la commission communale d'information et de la communication

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi de l'information et de la communication,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour,

- DECIDE :

- de former la commission communale de l'urbanisme et des zones d'activités,
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres,
- de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

- Président : Monsieur PLASSON Eric

- Responsable : Madame DELANNOY Catherine

- Madame PFIRSCH Charleine

- Madame SOL Françoise

Délib. N° 2014-04/06

Subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

- **FIXE** comme suit le montant des subventions pour l'année 2014 :

Nom	2014
Familles Rurales	700 €
Familles Rurales Garderie	11 000 €
Les Loisirs de l'Age d'Or	2 300 €
Papillons Blancs	200 €
Les Amis de nos Eglises	120 €
Association des Paralysés	70 €
Association Raoul Follereau	70 €
Association des Myopathes	70 €
Amicale des Porte-Drapeaux	100 €
Entente Sportive PIERRY-MOUSSY	2 000 €
-----	-----
Subvention exceptionnelle	670 €
Club d'Astronomie Eratosthène	800 €
Croix Rouge	100 €
Coteaux Sud	150 €
Association pour les Dons d'Organes ADOT 51	100 €

Tennis Club	700 €
CEP Tennis de Table	350 €
Corações Unidos	600 €
Association Lire et Faire Lire	150 €
Association 1814V4	150 €
Confrérie Saint Vincent	150 €
Subvention coopérative scolaire élémentaire (billets de train voyage à paris)	482 €
DIVERS – sur délibération	1 968 €
TOTAL	23 000 €

La dépense sera prévue au budget primitif 2014 article 6574.

Délib. N° 2014-04/07

Subvention 2014 – CCAS

Le Conseil Municipal, après proposition du Maire, par 13 voix pour,

- **DECIDE** de fixer le montant de la subvention relative au budget du CCAS pour l'année 2014 comme suit :
 - o 8 000 euros

La dépense sera prévue au budget primitif 2014 article 657362.

Délib. N° 2013-04/08

Subvention 2014 – Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, après proposition du Maire, par 13 voix pour,

- **DECIDE** de fixer le montant de la subvention relative au budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2014 comme suit :
 - o 13 500 euros

La dépense sera prévue au budget primitif 2014 article 657362.

Délib. N° 2014-04/09

Election des délégués de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement des vallées du Cubry, du Sourdon et autres cours d'eau annexes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.5211-7,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au scrutin secret à trois tours (1^{er} et 2^{ème} à la majorité absolue et le 3^{ème} à la majorité relative) les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle adhère,
- Vu les statuts approuvés du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement des Vallées du Cubry,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la commune au sein du Syndicat du Cubry.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Elections des délégués titulaires :

Premier tour de scrutin

1^{er} délégué

- nombre de bulletin : 13
- bulletins litigieux à déduire : 00
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07

2^{ème} délégué

- nombre de bulletin : 13
- bulletins litigieux à déduire : 00
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

Monsieur PLASSON Eric, treize voix, 13 voix
Monsieur TRIBOY Gérard, treize voix, 13 voix

ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur PLASSON Eric
Monsieur TRIBOY Gérard

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pierry, le 22 Avril 2014

Le Maire,
Eric PLASSON

